

DEPARTEMENT
VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT
SARCELLES
CANTON
FOSSÉS
COMMUNE
LUZARCHES

ARRÊTÉ DU MAIRE N°AP2026 - 163
ARRÊTE MUNICIPAL
PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION ET DE SIGNATURE
A UNE CONSEILLERE MUNICIPALE

Le Maire de la Commune de Luzarches,

Vu l'article L. 2122-18 du Code général des collectivités territoriales, autorisant le maire à déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints et à des conseillers municipaux ;

Vu la délibération n° 2026-91 en date du 24 juin 2026 relative. à la fixation des indemnités de fonction

Considérant que le Maire peut déléguer une partie de ses fonctions à des conseillers municipaux dès lors que les adjoints ont tous reçu une délégation ;

Considérant l'intérêt d'associer Madame Magali PRUVOST, conseillère municipale, au suivi des dossiers relatifs aux animaux ;

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux

ARRÊTE

Article 1 : Délégation de fonctions

Il est donné délégation de fonctions à Madame Magali PRUVOST, conseillère municipale, placé sous l'autorité du Maire, dans le domaine des animaux

Cette délégation porte exclusivement sur les missions suivantes :

➤ **1 Suivi et gestion des contrats d'écopâturage**

- Contrôle des prestations : Suivi de l'exécution des contrats liés aux vachers et aux prestataires d'écopâturage, et vérification de la qualité des services fournis.
- Gestion contractuelle : Préparation, suivi du renouvellement ou formalisation de la cessation desdits contrats.

➤ **2 Représentation de la commune auprès des instances**

- Relations partenariales : Représentation de la commune auprès de la fourrière de Bruyères-sur-Oise et de l'organisme Hygiène et Action.
- Gestion de la faune domestique : Prise en charge et suivi des dossiers relatifs aux animaux errants, abandonnés ou décédés sur le territoire de la commune.

➤ **3 Gestion de la faune sauvage et de la régulation des espèces impactantes**

- Régulation de la faune : Gestion et suivi des problématiques liées aux animaux sauvages, aux espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ou classées nuisibles (volatiles, pigeons, ragondins, frelons asiatiques, sangliers, etc.).
- Coordination institutionnelle : Interface avec la Lieutenance de Louveterie du Val-d'Oise pour le déclenchement des interventions nécessaires.

➤ **4 Information et sensibilisation du public**

- Accueil, information et orientation du public pour l'ensemble des sujets et problématiques en lien avec la cause, la présence et le bien-être des animaux sur la commune.

➤ **5 Organisation d'événement en lien avec les animaux**

Article 2 : Durée de la délégation

La présente délégation est accordée pour une durée d'un an à compter de la date de visa du contrôle de légalité

Elle pourra être renouvelée par un nouvel arrêté.

Article 3 : Responsabilité et contrôle

Le Maire conserve la responsabilité des actes signés au titre de la présente délégation et peut à tout moment y mettre fin. Il pourra demander à tout moment un compte-rendu des actes accomplis au titre de la présente délégation.

Article 4 : Voies et délais de recours

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise - 4 boulevard de l'Hautil BP 30322, (95027) Cergy-Pontoise cedex dans un délai de 2 mois à compter de sa date de notification. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application Télérecours citoyen accessible par le biais du site « www.telerecours.fr ».

Article 5 : Exécution et prise d'effet

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressée, transmis au représentant de l'État dans le département et publié conformément à la réglementation en vigueur.



Michel MANSOUX
Maire

Luzarches, le 30 juin 2026

Date de notification :

Date de transmission au représentant de l'Etat : **01/07/2026**

(Pour les actes mentionnés à l'article L2131-2 du CGCT)

Date de publication : **03/07/2026**

REÇU EN PREFECTURE

Page 2 sur 2
Le 01/07/2026

Application agréée E-legalite.com